



Réf : 2023-24

ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
AU NIVEAU DU 12 RUE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Le HOULME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la route,

Vu l'arrêté relatif à la signalisation routière temporaire,

Vu la demande de l'entreprise Gallic Construction en date du 27 février 2023.

Considérant que cette entreprise va réaliser des travaux sur la clôture de sa cliente située au 12 rue de la République,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au niveau du 12 rue de la République,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures permettant de garantir la sécurité publique pendant la durée de ces travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : En raison de travaux au 12 rue de la République, du 5 au 31 mars 2023 la circulation piétonne est temporairement interdite sur ce trottoir. Le périmètre de l'installation nécessaire à la réalisation des travaux est matérialisé et sécurisé par l'entreprise intervenante qui met les moyens nécessaires à cette fin.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté ne sera plus valable passé le délai mentionné à l'article 1. Une demande de renouvellement devra être adressée à la Mairie.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis aux services de police, de la Métropole, de secours, au policier municipal, au responsable des services techniques de la ville de le Houllme, chacun étant responsable en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au HOULME, le 28/02/2023

Le Maire,
Daniel GRENIER



De: GALLIC CONSTRUCTION <direction@gallicconstruction.fr>
Envoyé: lundi 27 février 2023 13:33
À: sophie.burdin@ville-lehoulme.fr
Objet: Demande occupation voie public.

Madame, Monsieur
Bonjour,

Nous nous permettons de vous demander l'autorisation d'occupation temporaire de la voie public, nous n'avons pas pu procéder aux travaux de réfection du mur de clôture suite sinistre de Mme et Mr FRÉRIE résident à l'adresse suivant:

12 Rue de la République 76770 LE HOULME.

à cause de la température négative, Nous souhaitons donc intervenir à compter **du 05/03/2023 au 31/03/2023.**

En vous remerciant d'avance , nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Cordialement.
M. CIKRAK

--

GALLIC Construction

Maçonnerie Démolition Rénovation

Extension, création d'ouverture, terrasse, carrelage

165 Rue du Général de Gaulle 76770 LE HOULME

Port: **0771786140**

Mail: direction@gallicconstruction.fr

site Web: gallic-construction.fr

Facebook: [Gallic Construction](#)